

1 Gardien

Référence : 3134-25-1146/SR du 25/07/2025

Employeur : Ville du Mont-Dore

Corps ou Cadre d'emploi / Domaine :
gardien de la police municipale

**Durée de résidence exigée pour le
recrutement sur titre ⁽¹⁾ :** /

Poste à pourvoir : 1^{er}/11/25

Direction : de la sécurité – service de la police municipale

Lieu de travail : Boulari – Mont-Dore

Date de dépôt de l'offre : vendredi 25 juillet 2025

Date limite de candidature : vendredi 15 août 2025

Détails de l'offre :

Placé sous l'autorité de la cheffe du service de la police municipale, l'agent retenu sera chargé d'exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assurera une relation de proximité avec la population, sur le territoire communal.

Emploi RESPNC : Gardien de police municipale

Missions :

- Assurer les missions de police administrative en application des dispositions du code des communes de Nouvelle-Calédonie,
- Assurer les missions de police judiciaire, en qualité d'agent de police judiciaire adjoint,
- Assurer les missions de prévention/dissuasion,
- Contrôler le respect des lois et règlements,
- Veiller à la bonne application des arrêtés municipaux,
- Assurer des missions de sécurité routière,
- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques,
- Rechercher et relever des infractions,
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels,
- Accueil et relation avec le public,
- Permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale.

**Caractéristiques particulières de
l'emploi :**

- Présence par tous temps à l'extérieur,

- Travail en bureau au poste de police,
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable et astreintes possibles,
- Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue,
- Bonne condition physique,
- Port d'armes autorisé possible,
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire,
- Spécialités possibles : équestre, cynophile, motorisée, supervision vidéoprotection. Formation à une de ces spécialités et permis A (moto) souhaités.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Diplôme de niveau 3 (anciennement V) exigé,
- Pouvoir de police du maire et attributions des administrations,
- Code de la route de Nouvelle-Calédonie,
- Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention,
- Code et fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales,
- Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles,
- Techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux,
- Techniques de gestion de conflit et de médiation,
- Gestes de premiers secours,
- Techniques de recueil et de diffusion d'informations et de communication par radio,
- Caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence,
- Permis B indispensable.

Savoir-faire :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur le territoire d'intervention,
- Assurer les missions d'îlotage,
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement,
- Organiser des campagnes de prévention en milieu scolaire,
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies,
- Analyser et gérer une situation,
- Intervenir en flagrant délit et conduire le contrevenant devant un officier de police judiciaire,
- Réaliser des enquêtes administratives, établir des rapports d'activités et comptes rendus de missions d'îlotage et de prévention,
- Porter assistance à des usagers.

Comportement professionnel :

- Respect des mesures de sécurité, du cadre juridique et de la déontologie,
- Rigueur face à l'application des procédures,
- Sens du travail en équipe,
- Diplomatie,
- Sens de l'adaptation et réactivité,

- Disponibilité,
- Impartialité,
- Sens de l'observation et de l'écoute,
- Stabilité d'humeur, maîtrise de soi dans les situations d'urgence,
- Sens du service public,
- Respect de la hiérarchie et de la discipline.

Contact et informations complémentaires :

Madame Véronique WANEISI – Cheffe de service de la police municipale
 Courriel : veronique.waneisi@ville-montdore.nc
 Tél : 43.64.00

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non-bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la direction administrative par :

- voie postale : Ville du Mont-Dore – BP 3 - 98810 Mont-Dore
- voie électronique : mairie@ville-montdore.nc
- dépôt physique : Mairie du Mont-Dore - 4468 avenue des deux baies Boulari
- fax : 43.64.94

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non-bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de communaux doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique

Les informations collectées par la ville du Mont-Dore directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité le recrutement de nouveaux agents. L'ensemble des éléments demandés est nécessaire.

A défaut, la ville du Mont-Dore ne serait pas en mesure d'accepter votre candidature.

Votre demande d'emploi est à destination exclusive du service des ressources humaines de la ville du Mont-Dore.

Elle sera conservée :

- Deux mois dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue pour le poste à pourvoir ou pour un futur recrutement ;
- Deux ans dans le cas contraire.

Ces durées peuvent être différentes si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à

la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, vous devez justifier de votre identité établie par tous moyens. Votre demande sera adressée à :

Ville du Mont-Dore
Délégué à la protection des données
Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore
ou par courriel à dpo@ville-montdore.nc

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr